

Appel urgent à participer financièrement à la vie de l'Église de Marseille

Chers Amis,

Vous le savez, le confinement a des incidences dramatiques pour l'économie du monde et de notre pays. De plus en plus de personnes et de familles plongent dans la précarité ! Certaines n'ont plus le nécessaire pour vivre. Les autorités de notre pays et de nos communes ont mis en œuvre des moyens très importants pour répondre à ces besoins vitaux. Des actions de solidarité ont été menées par nombre d'associations laïques ou ecclésiales. De nombreux catholiques ont apporté leur contribution à cet élan, en intensifiant les tournées de nuit dans les rues, en cuisinant et en servant des repas, en confectionnant des masques, en participant à des écoutes téléphoniques. Je les remercie profondément et les encourage à continuer ces actions.

Aujourd'hui, je voudrais attirer votre attention sur les besoins financiers de notre diocèse car, vous l'imaginez bien, la vie de nos communautés chrétiennes est aussi durement touchée par cette crise.

Or, pour déployer sa mission, l'Église a besoin des prêtres, mais aussi des religieux, des laïcs salariés et nombre de baptisés ayant reçu une mission ecclésiale, bénévole ou rémunérée. Le *denier de l'Église*, collecté chaque année, est l'une des principales ressources permettant au diocèse d'assurer le traitement des prêtres et des salariés.

La vie matérielle des paroisses, quant à elle, est assurée par les *quêtes* faites lors des messes, les *offrandes* données à l'occasion des baptêmes et des mariages, *la vente des cierges et des lumignons*.

Ni l'État, ni le Vatican n'interviennent pour soutenir la vie quotidienne des communautés chrétiennes. Seul l'entretien des bâtiments construits avant 1905 est pris en charge par les communes ou par l'État et nous leur en savons gré.

Depuis le début du confinement et l'arrêt des célébrations publiques, dispositif que l'Église a bien sûr scrupuleusement respecté, notre diocèse ne dispose plus de ces ressources habituelles.

Quelques chiffres pour comprendre la situation :

➤ En période normale, les prêtres et les salariés du diocèse sont payés par les ressources provenant principalement du *denier de l'Église* et de revenus complémentaires des paroisses. Cela représente une charge annuelle globale de 4,62 M€, soit un coût mensuel de 385 000 €, qui doit être impérativement financé. **Depuis le 15 mars, le *denier de l'Église* accuse un retard de collecte de l'ordre de 120 000 € ;**

➤ Les paroisses ont besoin de ressources importantes pour couvrir leurs frais de fonctionnement (chauffage, électricité, fournitures, assurances, impôts). À ce jour, les quêtes ont diminué de 250 000 € et les offrandes de casuel (baptêmes, mariages) de 170 000 €, soit une baisse totale de 420 000 €.

La perte estimée de ressources pour le diocèse tout entier était de 540 000 € au 30 avril et pourrait dépasser les 700 000 € à la fin du mois de mai.

La situation est donc très préoccupante !

Pour que l'Église accomplisse sa mission, pour que nos communautés vivent et soient nourries des sacrements, pour que la Parole de Dieu soit annoncée, pour que la vie fraternelle puisse se déployer, votre générosité est indispensable ! Je sais que beaucoup d'entre vous contribuent déjà à des œuvres de solidarité au service des plus pauvres. C'est nécessaire et je l'ai beaucoup encouragé.

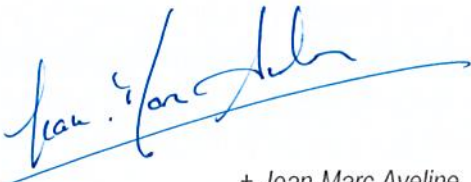
Mais notre Église diocésaine et nos paroisses ne peuvent vivre sans votre participation financière. C'est aussi nécessaire et je me dois de vous y encourager.

Tous les dons comptent, même les plus petits. La participation de chacun est vitale pour tous. « *Que chacun donne comme il l'a décidé dans son cœur, sans regret ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie* » (II Co 9, 7-8).

C'est urgent ! Merci par avance pour votre aide !

Soyez assurés de ma prière pour vous et tous les vôtres.

Marseille, le 12 mai 2020



+ Jean-Marc Aveline
Archevêque de Marseille

Voici concrètement comment nous aider :

- Vous pouvez donner au denier de l'Église
en ligne <https://don.denier13.com/je-donne-au-denier/~mon-don? cv=1>
ou en envoyant un chèque à l'ordre de l'Association diocésaine de Marseille, 14 Place Colonel Edon, 13007 Marseille ;
Vous pouvez donner en une seule fois ou chaque mois par le biais du *prélèvement automatique* ;
- Vous pouvez donner à votre paroisse en faisant un don occasionnel
<https://donnons-marseille-catholique-fr.iraiser.eu/quete en ligne/~mon-don? cv=1>
ou en vous inscrivant à *la quête prélevée*
<https://donnons-marseille-catholique-fr.iraiser.eu/quete prelevee/~mon-don? cv=1;>
- Vous pouvez offrir une intention de messe pour une personne défunte ou une personne vivante en la confiant au prêtre de votre paroisse ou en faisant la demande en ligne à <https://donnons-marseille-catholique-fr.iraiser.eu/messes/~mon-don? cv=1;>
- Vous pouvez également faire une donation, un legs, une assurance-vie au profit de l'Association diocésaine de Marseille, qui a la capacité de les recevoir sans droits de mutation
<https://marseille.catholique.fr/Dons-et-legs;>